

Pessac le 10 avril 2026



Syndicat de quartier Pessac-Bourg
MAISON DE QUARTIER
PESSAC-BOURG
28, avenue Roger Cohé
33600 PESSAC

Objet : Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 7 mars 2026
suite au Conseil d'administration du 8 avril 2026

Pièces Jointes : Bureau sortant et administrateurs d'activités
ou annexées Questionnaire aux candidats
Contrôle des comptes
Bilan financier 2025 (fichier à part)

Contexte :

Des élections municipales étaient programmées cette année 2026 les dimanches 15 et 22 mars.

Or il est de tradition à Pessac pour les comités et syndicats de quartier d'inviter les élus à l'issue de l'assemblée générale règlementaire. Aussi pour limiter les interférences de notre assemblée générale avec ces échéances électorales, il importait de choisir une date adaptée.

Le choix de la date :

La première date choisie était donc le samedi 29 mars c'est-à-dire une semaine après le second tour des élections municipales. Mais l'élection du maire au suffrage indirect ayant été prévue ce jour là, il fallait trouver une date ultérieure.

Ce report s'avérait pratiquement impossible en avril (Pâques et vacances de printemps) et mai (les ponts). Il a donc fallu se rabattre sur le seul samedi disponible AVANT les élections soit le 7 mars.

Le choix de la salle :

L'assemblée générale du syndicat de quartier de Pessac-Bourg se fait toujours depuis le transfert de la salle de quartier Roger Cohé du bâtiment des Graves dans le centre culturel et associatif Jean Eustache : ou dans la nouvelle salle Roger Cohé ou, de préférence, dans « l'espace » Romy Schneider (anciennement nommée Jacques Ellul).

C'est sur ce choix préférentiel que notre assemblée générale a été programmée et les dépliants d'invitation (1300) comme les affiches ont été réalisés par le service imprimerie de la ville.

A la dernière minute nous est annoncé que non seulement la salle Romy Schneider mais aussi la salle Roger Cohé sont indisponibles étant occupées –apprend-t-on- comme vestiaires-loges pour le carnaval se déroulant au parc Razon ce jour là : notre assemblée générale devenait totalement compromise. Les autres dates étant déjà prises par d'autres comités ou syndicats de quartier Sur notre intervention, le directeur de la vie associative a pu débloquent cette situation ubuesque simplement en allouant notre salle d'activités de la maison de quartier Pessac-Bourg disponible aux carnavaliers !

Mais ce carnaval va bouleverser indirectement le déroulement même de notre assemblée générale.

Le déroulement de l'assemblée générale :

Il a été fait droit à la requête des élus en place d'être reçus pour intervenir en tout début de réunion inversant ainsi le déroulement classique d'une assemblée générale de comités et syndicats de quartier où les élus n'interviennent qu'**après** l'assemblée générale règlementaire. En « contrepartie » le cabinet s'engageait à refaire les dépliants d'invitation et affiches affectées par ce changement en quelque sorte imposé. C'est pourquoi dans ce contexte avec un souci d'équité une séance de questions-réponses était prévue avec l'ensemble des candidats sur la base d'un questionnaire unique et spécifique à notre syndicat de quartier. Ce questionnaire a été communiqué aux candidats dont on disposait d'un contact par mail parfois la veille au soir.

L'organisation matérielle de l'assemblée générale :

La mise en place s'est faite le samedi matin. Deux tables se faisant face, respectivement pour des membres du Conseil d'administration d'une part et pour les candidats rangés par ordre alphabétique d'autre part. Au centre face à l'écran le point de vidéo-projection avec l'ordinateur en capacité de présenter un « Powerpoint ». A l'arrière avec une allée centrale et deux allées latérales, deux blocs avec respectivement des rangs de cinq chaises. Au fond de la salle est installé le buffet devant servir au verre de l'amitié à l'issue de la réunion. Après vérification du fonctionnement des appareils sono et vidéo, l'équipe est allé déjeuner.



L'assemblée générale proprement dite :

1] La séance de questions-réponses :

Ont participé : Bérangère COUILLARD (Divers centre), Franck RAYNAL (Divers droite), Sébastien SAINT-PASTEUR (Union à gauche), Isabelle UFFERTE (Extrême gauche)

S'était excusé : Hervé DOSSAT (RN)

Absent : Philippe JAOUEN (LFI)



Malgré deux interventions « techniques » le point de vidéo-projection n'a pas fonctionné. Les questions communiquées à l'avance (Sauf pour Isabelle Ufferte non joignable) ont été alors posées oralement aux candidats qui disposaient de deux minutes pour y répondre sous le contrôle d'un maître du temps.

Les questions ont été prioritairement posées dans l'ordre de la liste complète donnée en Pièces Jointes.

*Syndicat de quartier Pessac-Bourg -Association loi de 1901 de défense des intérêts des habitants –
Siège social : Maison de quartier 28, avenue Roger Cohé 33600 PESSAC
Président : Dominique LESTYNEK 06 89 63 61 65*

Les candidats présents ont tous joué le « jeu » malgré une tentative de regroupement de réponses qui opacifie les réponses pour les auditeurs.

Sur la question particulière de la nécessité d'avoir des locaux adaptés pour un comité ou syndicat de quartier pour exercer sa liberté associative, Madame Irène Monlun notre adhérente du quartier Casino voisin, indiquait que l'absence de « maison » pour ce quartier favorisait de fait la convivialité entre ses habitants. Le président alors précisa qu'il convient de faire la distinction entre l'entité associative de quartier (permanente) et les membres qui la composent (temporaires). De plus l'exemple du comité de quartier La Paillère-Compostelle est édifiant à cet égard. En effet ce comité « baladé » avec les promesses de maison par les municipalités successives s'est « suicidé-dissous » ces dernières années faute de locaux pour exercer normalement ses activités !

Après un peu plus d'une heure d'échanges, sans même épuiser le questionnaire prioritaire, les candidats sont retournés à leur campagne et le cas échéant au carnaval, match de rugby...

2] L'assemblée générale règlementaire :

Le diaporama préparé n'a pu être présenté le point de vidéo-projection ne fonctionnant pas. Le président fait un rapide **rapport moral** improvisé. De fait contenu en creux dans le questionnaire soumis aux candidats présentant globalement un bilan de la situation du syndicat de quartier au regard de l'action municipale.

Cependant il est précisé oralement que cet état de fait constaté dans ce bilan ne pouvait pas durer quelle que soit la nouvelle municipalité. Notamment pour ce qui concerne nos locaux, nos équipements et la participation en général. Est cité sur ce dernier point capital l'exemple significatif de l'aménagement de l'avenue Nancel Pénard en cours *en l'absence totale de concertation avec le syndicat de quartier*.

Au titre du **rapport d'activités** interviennent les présidentes présentes des clubs duplicate et bridge respectivement Pierrette LEPIC et Madame SERRUT. Il est précisé que le duplicate est une forme de scrabble où tous les joueurs ont la même « pioche ». Il se pratique depuis plus d'une vingtaine d'années dans la salle Léon Blum deux fois par semaine les mardis et jeudis après-midi au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Scrabble.

Pour le rapport financier le bilan de l'exercice 2025 ainsi que le contrôle des comptes sont donnés en PJ.

Pour mémoire les événements prévus cette année sont :

- **Samedi 13 juin 2026** **Goûter musical** **15h / 18h**
Espace Romy Schneider
- **Dimanches 12 avril - 31 mai - 5 juillet - 27 septembre 2026**
6h30 / 18h **Vide-greniers au Parc Razon**

Avant les **élections** du tiers sortant des membres du conseil d'administration est présenté leur rôle sur le principe où *chacun apporte ce qu'il peut* :

- Contribution aux activités socio - culturelles ponctuelles ou permanentes ;
- Participation ou animation des commissions urbanisme, environnement, déplacements...
- Relations avec l'administration municipale et les habitants, participation aux concertations...
- Rédaction et (ou) distribution de la feuille d'information: journal, lettre, manifestation...

En premier lieu René CANSIAN est élu Président d'honneur :

Ancien président de notre syndicat de quartier et rédacteur en chef de plus de 52 journaux de 4 à 8 pages chacun, le syndicat de quartier lui manifeste ainsi sa reconnaissance et son amitié.

Syndicat de quartier Pessac-Bourg - Association loi de 1901 de défense des intérêts des habitants –

Siège social : Maison de quartier 28, avenue Roger Cohé 33600 PESSAC

Président : Dominique LESTYNEK 06 89 63 61 65

Le tiers sortant du conseil d'administration est:

- M. Jean-Paul TIRLOY, membre de la commission d'urbanisme, qui ne se représente pas ;
- M. Lionel KLOTZ, membre de la commission d'urbanisme, qui ne se représente pas ;
- M. Roger COUSINET, membre de la commission urbanisme, qui se représente, est *réélu*.

Les deux nouveaux candidats suivants sont *élus* à l'unanimité :

- Sur candidature préalable, mais sans pouvoir directement participer à l'assemblée, Madame
CHAUVEAU Marielle Résidence Le Neptune Appart 84, 81 avenue Roger Cohé
PESSAC 06 47 29 71 50 marie.jj2@gmail.com

Chargée de projet en prévention et promotion de la santé
- Sur candidature « spontanée » lors de l'assemblée générale, Monsieur
GAVARD Julien Résidence Solid'R, 1 rue Gambetta
PESSAC 06 49 18 26 11 julien.gavard@protonmail.com

Artiste en abstraction

Questions du public :

Est rappelée une interpellation du public relative aux **statistiques des cambriolages** à Pessac. A laquelle le président a répondu que les chiffres - non connus par lui - importent moins que l'énorme traumatisme subi par les victimes. Il s'agit d'un viol de leur intimité, d'une insécurité physique et morale irrépressible, d'un vol de leurs objets-souvenirs ayant souvent une forte valeur affective plus que matérielle.

Note du rédacteur : Les pouvoirs publics doivent lutter sans faiblesse contre ce fléau des cambriolages. Les batailles de pourcentages sont inutiles et ne constituent pas une compassion pour les victimes. L'absence d'éclairage public nocturne semble de nature à faciliter repérage et actions illicites tout en renforçant un sentiment d'insécurité !

L'ordre du jour étant épuisé, les participants sont remerciés de leur visite et sont invités à partager le verre de l'amitié servi sur un buffet au fond de la salle.

La séance se termine vers 18H. Heure à laquelle interviennent le rangement et le nettoyage de la salle.

Le Président,



Dominique LESTYNEK

Destinataire : Service Public 1ex. envoyé par mail

Copies : Prés. 1ex, Archives : 1 ex.



Composition du bureau sortant Au 8 avril 2026

Président	Dominique LESTYNEK
Vice-présidente	Christiane ROUSSEAU-SIMON
Vice-présidente	Sylvie CAMACHO
Trésorière	Sylvie CAMACHO
Trésorière adjointe	Marie-Josée PEYRAS
Secrétaire	Armelle THULLIER
Secrétaire adjoint	David SAPIN

Administrateurs d'activités

Généalogie Histoire	Dominique LESTYNEK
Patchwork	Michèle CAMONTES
Scrabble duplicate	Pierrette LEPIC
Tarot	Nicole LASFARGUES
Tricot	Christiane ROUSSEAU-SIMON



Questionnaire aux candidats

VIE ASSOCIATIVE		
	Locaux nécessaires	<p>Des locaux sont indispensables à un syndicat de quartier pour fonctionner correctement (bureau de gestion, salle pour le CA, les activités et le stockage des matériels) et donc exercer effectivement sa liberté associative (cf. La Paillère Compostelle)</p> <p>Est demandée la restitution de la salle d'activités qui avait été faite à notre intention à la place du local situé dans l'immeuble des Graves à côté du restaurant administratif municipal qui en définitive était plus grand que ce qui nous est octroyé aujourd'hui !</p>
	Procédures à simplifier	<p>Les associations doivent se consacrer davantage à leurs activités qu'à la paperasse administrative, parfois inutile.</p> <p>Les contacts avec les services doivent être plus directs pour être efficaces (exemple panne de chauffage : avant n° intervenant su).</p> <p>La place du syndicat de quartier comme association résidente de la maison de quartier doit être reconnue comme interlocuteur privilégié avec les services.</p>
	Subventions	<p>Les subventions sont pour un syndicat de quartier une forme de reconnaissance de ses activités généralement gratuites aussi bien dans la participation à la vie démocratique de la cité sous forme de propositions et (ou) débats notamment, qu'à la création du lien social.</p> <p>Elles doivent donc être attribuées sur des bases objectives et pas refusées en particulier pour l'exercice légitime et légal de défendre ses droits devant les juridictions administratives en particulier (pot de terre contre pot de fer).</p>

PATRIMOINE		
	Village du Poujeau	Ce village a été le plus important à Pessac jusqu'à la moitié du XIXème siècle où subsistent quelques maisons vigneronnes qui témoignent de cette activité viticole spécifique de notre commune. Restent à restaurer seulement trois d'entre elles totalement abandonnées (secteur des rues Fonck entre Nancel Pénard et Marcade). La demande à Gironde Habitat désormais concerné de respecter l'apparence extérieure de ces maisons (volets bois, génoises... et d'intégrer les coffrets techniques et boîtes aux lettres
	Maison Rue Adrien Ducourt	Cette maison reconnaissable à son mascaron (servant de bureaux de chantier à l'édification des résidences de l'îlot 8) promise à la démolition pour y construire un immeuble directement face à la résidence pour personnes âgées. Cette construction aberrante à cet endroit a été unanimement refusée. Est proposé de conserver cette maison pour avoir des salles de quartier complémentaires dont un bureau pour le quartier de Casino qui n'a rien !
	Domaine Forestier	C'est vraiment un lieu emblématique de Pessac : <ul style="list-style-type: none"> • Une famille « Pessac » l'a possédé ; • Restes du castéra de Pessac décrit par Leo Drouin ; • Résidence des archevêques de Bordeaux depuis son acquisition par le frère de Bertrand de Goth devenu Pape sous le nom de Clément V ; • Une fontaine monumentale signale cette histoire ; • Une source alimentait le ruisseau Le Madran ; • Les vignes dites du Pape Clément s'étendaient autrefois jusqu'au bourg près de l'église. Est demandée l'acquisition de cette propriété (par un institutionnel : niveau région ou état ?) qui risque d'être démantelée au décès d'un des époux propriétaires. Le but serait d'en faire un historial digne de ce nom sur la mémoire de Pessac à l'étroit à Camponac.

ENVIRONNEMENT		
	Le vivier du Madran	Consistant en une pièce d'eau alimentée par le ruisseau Le Madran de 6m x 200m face à la chartreuse de l'ex propriété de Jacques Ellul, ce vivier n'est plus alimenté par le ruisseau Le Madran qui a été canalisé et dévié par la Cub. Ainsi l'effet de chasse a disparu soumettant cette pièce d'eau aux aléas climatiques qui affectent directement la nappe phréatique (les sécheresses notamment visent les poissons et cet îlot de verdure et de fraîcheur en plein centre ville) et aboutissent à un enlèvement progressif. Il est demandée à la collectivité responsable de cette situation tout en pouvant faire un travail de <i>curage d'ensemble</i> (aujourd'hui Bordeaux Métropole) de le réaliser régulièrement (tous les dix ans ?)
	Déchets ménagers	Des collectivités beaucoup plus petites du Bassin d'Arcachon, même pendant les jours fériés pour les déchets courants, collectent tous les déchets (y compris les <i>verres</i> et les <i>déchets verts</i>) avec une périodicité adaptée mais encore sur inscription à partir d'un calendrier, les <i>encombrants</i> . Donc beaucoup mieux que le dinosaure métropolitain incapable au moins de compenser les jours fériés pour les déchets recyclables.
	Elimination des insectes et plantes nuisibles	Les moustiques ou les frelons porteurs de maladie ou de danger léthal notamment doivent être combattus fermement. Là encore de petites collectivités sont plus réactives. Dans le même ordre d'idée des plantes invasives allergisantes doivent être préventivement éradiquées par des tontes normales qui ne les laissent pas prospérer. Est demandée l'implication de la commune dans cette action.
	Abominable Fibre	Rien n'a été fait pour profiter de l'arrivée de la fibre dans le centre pour compléter l'enfouissement des réseaux aériens qui défigurent notre quartier. C'est l'inverse qui s'est produit : multiplication des poteaux (bois, métal, ciment, plastique) et la multiplication des fils (un par maison individuelle depuis le point de raccordement !) plus ou moins tendus, mais aussi la multiplication des boîtiers, parfois à hauteur d'homme donc vulnérable à la malveillance, certains béants avec les anciennes lignes

		pendantes... Bref du n'importe quoi aboutissement d'un laisser aller et laisser faire. Il est demandé aux collectivités de faire « réparer » aux frais des opérateurs cette négligence par l'enfouissement de ces réseaux.
URBANISME		
	Conjuguer espaces publics et espaces privés	Un mur-bahut surmonté d'une grille métal à claire voie même avec une haie vive protégeant l'intimité permet aux passants en quelque sorte de « profiter » des espaces privés. C'est pourquoi il est demandé que le PLU intègre un recul par rapport à la limite du domaine public.
	L'assainissement recyclé comme ressource	Les eaux usées peuvent être récupérées sous forme de carburants ou d'électricité ou de calories notamment. Il est demandé d'étudier sérieusement ces possibilités au niveau de la Métropole en considérant l'assainissement comme une ressource potentielle, un gisement d'énergie.
	Respect des espaces publics	En plein centre on assiste à une forme de privatisation des espaces publics : bancs publics, terrasses étendues, stationnement... Il est demandé de faire respecter les espaces publics et de recouvrer les redevances correspondantes.
DEPLACEMENTS		
<i>Automobile</i>	Giratoires régulateurs de trafic	La suppression des feux remplacés notamment par des giratoires préconisée par la Métropole n'a toujours pas trouvé d'application en particulier sur les entrées de notre quartier. Cette politique permet l'apaisement et la fluidité du trafic. Des possibilités existent : par exemple Larouillat/Nancel Pénard ; Poujeau/Jean Jaurès; Pin Vert/Nancel Pénard ; Saint-Martin/Pierre Whiem. Il est demandé l'étude puis la réalisation de ces propositions.
	Zone 30	Il convient de sortir du pointillisme actuel où de petits tronçons sont créés sans pouvoir générer l'apaisement du trafic. Est demandée la mise en place de zones constituant un ensemble cohérent comme entre Pasteur/Nancel Pénard et Larouillat/Roger Cohé
	Aménager Nancel Pénard	Cette voie de transit mérite un aménagement comprenant une piste cyclable séparée par une haie sans stationnement non justifié. Un APS est sollicité dans ce but.
<i>Vélos</i>	Contre-sens	Il faut les supprimer lorsque la largeur de la rue

	cyclable	ne permet pas d'assurer la sécurité effective des usagers. Si nécessaire il conviendrait de sacrifier le stationnement automobile lorsque la rue est bordée d'immeubles avec leur propre stationnement.
	Compléter le cheminement convivial liaison Nord/Sud	Ce cheminement piétons /deux-roues Nord/Sud allant des jardins familiaux (en jonction avec la piste de rocade, qui aussi nécessite la réduction des solutions de continuité) au Peugue au niveau du Vallon en passant par le Bourg (Place de la Vème République/Place de la Liberté/Ecole Aristide Briand/Poujeau/Bellegrave/LeVallon). Est demandé de compléter les chainons manquants.
	Liaison Est/Ouest	Depuis la piste de rocade prenant en site banalisé le chemin des poissonniers (en cul de sac), puis Sainte-Marie jusqu'au chemin Profond en zone 20 ou à autoriser aux seuls riverains et services publics jusqu'à la rue Larouillat pour continuer rue de la Paix/Marguerites/Cheminement convivial au niveau de l'école. Assurer la sécurité des vélos et des piétons dans un site remarquable des vignes du Pape Clément ne coûte pratiquement que quelques panneaux et leur contrôle.
Tramway	Embranchement à Bognard Vers l'Alouette	Cet embranchement devrait trouver toute sa pertinence lors de la jonction des lignes A et B via la zone aéroportuaire de l'Alouette à Haillan Rostand. Est demandée au moins la réservation des espaces nécessaires à ces réalisations de manière à desservir les plus importantes zones d'activités de l'agglomération.
Train		
	Lignes à grande vitesse	Bordeaux est un cul de sac pour les LGV qui permettent de dégager des sillons pour les TER et le fret sur les lignes traditionnelles et d'en financer la modernisation. Est demandé le soutien au GPSO et aux lignes transversales ne passant pas nécessairement par Paris.
Avion		
	Concilier développement Et protection	L'aéroport plus que centenaire est un élément économique majeur lié à des industries capitales pour notre agglomération. Ces faits doivent se

		conjuguer avec la réduction des nuisances (sonores et atmosphériques). Il est demandé de poursuivre une politique équilibrée de développement et de protection de la population.
<i>Piétons</i>		
	Changer de paradigme : priorité absolue aux piétons	Sortir de la priorité donnée jusqu'à maintenant à l'automobile (en circulation et en stationnement). Il est demandé d'avoir des espaces piétons assez larges et pour le stationnement automobile rechercher les possibilités de contre-allée dans les zones commerciales.

OBSERVATIONS

Ce questionnaire a été adressé par mail à l'ensemble des candidats dont on a obtenu les coordonnées.

Les candidats ont été traités en totale égalité en matière notamment de temps de parole.

Compte tenu du temps disponible, seules les premières questions pouvaient être posées.

Toutefois ces questions, qui récapitulent une partie des préoccupations du syndicat de quartier, devaient permettre une *sensibilisation* des candidats à la totalité de ces sujets.

L'indépendance et la liberté de parole du syndicat de quartier s'est ainsi manifestée.

Notre attitude est claire dans nos relations avec les élus et tient dans la formule

**« Ni le roquet de service »
« Ni la voix de son maître »**



ATTESTATION

VÉRIFICATION DES COMPTES 2025

Je, soussigné, vérificateur des comptes du syndicat de quartier de Pessac-Bourg,

Monsieur BIOT Jean, demeurant 31, avenue Pasteur, à Pessac

Atteste par la présente, avoir vérifié en détail les documents et les pièces s'y rapportant, le 24 février 2026:

« Aucune anomalie n'a retenu notre attention. Le quitus est donné aux trésoriers. »

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
À Pessac le lundi 24 février 2026
Jean BIOT

